



Favières



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
Du 10 avril 2015 A 20H30**

L'an deux mil quinze, le dix avril à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. TAECK Guy, Maire.

Etaient présents : MM. TAECK, DELETOILLE, LASALLE, BETHOUART, PERISSET, BINARD LAURENT,

Absents, excusés : Mr GARBE Laurent qui a donné pouvoir à Mr LASALLE, Mme BOUTARD
Absentes non excusées Mme FACQUEZ, Mme RICHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. PERISSET a été élu secrétaire.

Lecture du compte rendu de la réunion du 07 mars 2015

Madame Boutard a fait parvenir par mail deux observations à apporter à ce compte rendu : le texte original est ainsi libellé :

1^{er} point : Commission finances

J'ai expliqué les raisons de ma décision de démissionner de la commission finances : en effet, faute de réunions et de concertation, et ayant cru comprendre que les commissions ne servaient pas à grand-chose, je ne voyais pas l'intérêt d'y rester. (j'ai précisé également que ce n'était qu'une première étape)
N'ayant eu aucune réponse à ma demande, à savoir si le fait de le dire en Conseil Municipal entérinait ma décision, ou s'il fallait le formuler par écrit, je reste aujourd'hui dans le « flou artistique ».

2^{ème} point : le « ménage » et le remplacement de Madame DERAULE

Je ne voudrais surtout pas que l'on se méprenne quant aux propos que j'ai tenus.

J'ai dit que je n'étais pas d'accord pour un nouvel emploi, car nous avons déjà embauché un salarié à temps complet cette année. Comme Monsieur le Maire précisait qu'il y avait environ une dizaine d'heures de ménage par semaine, j'ai suggéré, soit rajouter quelques heures à Monsieur Petitpas, soit prendre un CAT ou un intérimaire ponctuellement.

J'ai mentionné que je n'appréciais pas qu'on dise que les Conseillères n'étant disponibles, on devait faire appel à des personnes extérieures (propos qui m'ont été personnellement rapportés).

J'ai également dit, que, lorsqu'une Association organisait une manifestation, les membres de celle-ci faisaient le ménage, de même que les personnes qui louaient la salle.

Par contre, lors d'une manifestation organisée par la Municipalité, nous n'étions pas hostiles (Conseillères, mais aussi Conseillers...) à donner un coup de main, en aucune façon à faire le ménage de manière régulière, nous ne sommes pas là pour prendre le travail d'autrui, mais surtout...

LE BENEVOLAT A SES LIMITES...

Réponses :

- pour le premier point : Pour pouvoir démissionner d'une commission ou du conseil municipal, une demande de démission écrite doit être envoyée à Monsieur le Maire.
- pour le deuxième point : les membres du Conseil Municipal se réservent le droit de répondre si nécessaire lors d'un prochain conseil municipal en présence de Mme Boutard.

1- Compte administratif et compte de gestion 2014.

Section de fonctionnement

DEPENSES : 247 352.08 €

RECETTES : 312 615.83 €

Section d'investissement :

DEPENSES : 50 943.32 €

RECETTES : 135 280.88 €

Conformément au règlement, Monsieur le Maire quitte la salle et le Conseil municipal procède au vote, Monsieur LASALLE Jean Pierre prend la présidence :

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 5 Votants : 6 Pour : 6

Le compte administratif, présenté par Monsieur Guy TAECK , Maire, est approuvé.

Le conseil municipal décide **d'affecter le résultat de fonctionnement** comme suit :

- affectation en réserves R 1068 : 7 520.44 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 299730.92 €

Le compte de gestion 2014 dressé par Monsieur LEGAY Frédéric, receveur municipal, est également approuvé.

2- Budget primitif 2015

- *Budget primitif.*

Section de fonctionnement.

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 543 261.92 €

DEPENSES

- Charges à caractère général : 208 135.75 €
- Charges de personnel et frais : 132 800 €
- Autres Charges de gestion courante : 53 750 €
- Charges financières : 911.62 €
- Charges exceptionnelles : 1 500 €
- Opération d'ordre (amortissement) 5 862 €
- Transfert à la section d'investissement : 140 302.55 €

Recettes.

- Produits des services : 20 500 €
- Impôts et taxes : 98 880 €
- Dotations et participations : 113 000 €
- Autres produits gestion courante : 11 201 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 299 730.92

- *Contribution de la Commune aux différents syndicats.*
 - SIVOS du canton de RUE : 1341.00 €
 - S.M. Baie de Somme Grand Littoral Picard : 2528.00 €
 - Le montant de la contribution au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Marquenterre s'élève à 24 890.05 €, pour l'année 2015. Cette contribution sera recouvrée sous forme d'impôts comme les années précédentes

- *Subventions.*
 Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :
 - Association de Valloires : 814.00 €
 - SPA Buigny St Maclou : 301.77 €
 - ADAPEI « Les Papillons Blancs » : 150,00 €
 - Croix Rouge : 300,00 €
 - Préfiguration PNR Picardie Maritime : 300,00 €
 - Restos du cœur : 300.00 €

Section d'investissement.

Dépenses.

- Documents d'urbanisme : 650 €
- Réseaux de voirie : 68 000 €
- Toiture église : 35 000 €
- Terrains nus : 1 000 €
- Matériel et outillage voirie : 75 240 €
- Autres installations 1500 €
- Materiel bureau et informatique : 2 000 €
- Mobilier urbain : 5 000 €
- Emprunts : 23 074.55 €

Recettes.

- Emprunts : 67 800 €
- Dotations et fonds divers : 11 520. 30 €
- Opération d'ordre (amortissement) 5 862 €
- Transfert de la section de fonctionnement : 140 302.55 €

Le budget de la section d'investissement s'équilibre à la somme de 225 484.85 €

- *Vote.*
 Nombre de membres en exercice :10
 Présents : 6 Votants : 7 Pour : 7 Abstention : 0
 Le budget primitif 2015 est adopté tel que présenté ci-dessus.

3- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer, en 2015, les taux 2014 des 3 taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 7,32 % ;
- Foncier bâti : 12,82 % ;
- Foncier non bâti : 23,47 % .

Vote :

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

Pour : 7

Abstention : 0

4- Tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet.

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents à temps complet et non complet de la collectivité, comme suit :

| Cadres d'emplois | Grades | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service |
|----------------------------|---|--|
| Direction | Rédacteur | 1, à raison de 24 h hebdomadaires |
| Services techniques | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 1, à raison de 20 h hebdomadaires |
| | 2 Adjoints techniques | 2 à raison de 35 h hebdomadaires |

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Recueil des réflexions sur le remplacement du poste de madame Deraule :

Le poste proposé sera un poste d'agent polyvalent (entretien des locaux, régie de la salle polyvalente, entretien des cimetières, petits travaux de jardinage, petits travaux de bricolage et de peinture,).

Permis de conduire obligatoire

La durée hebdomadaire serait de 17 heures 50 hebdomadaires.

Ce poste est proposé aux personnes pouvant bénéficier d'un contrat aidé.

Informations diverses :

Monsieur Galhaut Jean Pierre est élu suppléant de Monsieur BINARD LAURENT, délégué au SIAHM.
Des avions supplémentaires vont être installés dans la sacristie.

Les travaux de voirie débiteront fin mai, début juin (si nous avons reçu l'autorisation de commencer les travaux des différents organismes de subvention).

Le 25 avril 2015 : inauguration de la plaque de la salle polyvalente

Le 02 mai 2015 inauguration de la plaque du stade

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.